

COMMUNE DE SAINTE CECILE D'ANDORGE**Compte rendu de séance du Conseil Municipal****Séance du 15 septembre 2023**

Le 15 septembre 2023 à 18 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jacques PÉPIN, Maire.

Membres présents : Jacques PEPIN, Dominique BONNET, Dorian DESIERES, André DUMAS, Philippe FALCHETTI, Valérie CROCHET, Laurent AIGLON, Andrée RIGAUD, Joddy DUMAZERT, Emilie MAURIN, Gérard VINCENY, Joris MICHEL, Delphine BLADOWSKI.

Membres représentés : -

Membres absents : Marie-Anne BONNET.

Secrétaire de séance : André DUMAS

Le quorum étant réuni, Monsieur le Maire, ouvre la séance à 18h00.

Nombre de présents : 14

Total exprimé : 14

Vote par procuration : 0

Absents excusés : 1

FINANCES PUBLIQUES – PARTICIPATION COMMUNALE AU TITRE DE LA CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE 2023-2024

Monsieur le Maire souhaite verser aux parents une participation communale correspondant à la prise en charge de la moitié du prix de la carte de transport scolaire, soit 36.00 €, 38.50 € ou 41.00 €, selon le type de carte souscrite.

Cette aide est réservée aux enfants qui prennent le car scolaire Ales'y pour se rendre à l'école communale.

Les conditions d'attribution sont les suivantes : enfant scolarisé à l'école communale et présentation d'un justificatif de paiement.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire propose de recruter un agent contractuel en CDD pour un temps non complet de 15 heures hebdomadaires, sur la période du 1^{er} septembre 2023 au 29 février 2024.

Cet agent sera amené à effectuer des heures complémentaires si nécessaire.

Ainsi, à la rentrée de septembre, l'équipe des agents techniques se compose de 2 agents à temps complet et d'1 agent à temps non complet.

Adopté à l'unanimité

VIE INSTITUTIONNELLE – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES HAUTES VALLEES CEVENOLES (EXTENSION DU PERIMETRE)

Monsieur le Maire rappelle que le SHVC compte aujourd'hui 22 communes membres. Deux nouvelles communes ont demandé leur adhésion : St-Jean-de-Valérisclé et Molezon. Il est nécessaire pour cela de recueillir l'avis favorable des communes membres afin de pouvoir modifier les statuts du syndicat.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait à Sainte Cécile d'Andorge, le 15 septembre 2023.

Le Maire,
Jacques PÉPIN.

